



Projet pédagogique

FORME 3

TABLE DES MATIERES

1.	Généralités	1
2.	Qui sont les élèves de Forme 3	1
3.	Un postulat de base	1
4.	Un projet en lien avec	1
5.	Notre projet précisément	2
6.	Un projet en 3 phases.....	4
7.	Synergie entre les apprentissages de la formation générale et sociale et de la formation professionnelle	6
8.	La notion de réussite en Forme 3	7
9.	Le travail d'une équipe pluridisciplinaire	9
10.	Un travail en partenariat.....	9
11.	Les stages en Forme 3	10
12.	L'après école... ..	12
13.	Conclusion	14

1. Généralités

L'enseignement spécialisé de Forme 3 est organisé en trois phases qui s'articulent autour du projet d'établissement dont les points essentiels sont :

- Favoriser l'autonomie des élèves et les responsabiliser en les préparant à la vie active.
- Acquérir des compétences professionnelles concrètes grâce à une formation qualifiante et des stages.
- Obtenir un Certificat de Qualification professionnelle dans un métier.

2. Qui sont les élèves de Forme 3

À l'IRSA, les élèves inscrits en Forme 3 présentent des besoins spécifiques liés à des troubles sensoriels et/ou du langage.

Tels que :

- Des jeunes du type 7 (T7) atteints de troubles auditifs sévères, souvent associés à d'autres troubles d'apprentissage.
- Ceux du type 6 (T6) présentant quant à eux des troubles visuels importants, également fréquemment combinés à d'autres difficultés cognitives ou scolaires.
- Les enfants et adolescents, majoritairement entendants, provenant du fondamental type 8 (T8), présentant des troubles spécifiques et sévères du langage oral et/ou écrit tels que la dysphasie, dyslexie, dysorthographe...
- Un projet TSA est en cours de construction.

Notre accompagnement vise à répondre de manière individualisée aux besoins complexes de ces jeunes, en leur offrant un cadre éducatif, thérapeutique et pédagogique adapté.

3. Un postulat de base

A l'IRSA, nous croyons au potentiel de progrès et à l'éducabilité de chaque jeune. A travers l'acquisition d'un maximum de compétences transversales, l'équipe pédagogique vise à donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle, pouvant prétendre à l'intégration des jeunes qui nous sont confiés, dans un milieu de travail ordinaire et ce sur 3 axes : le savoir, le savoir-être et le savoir-faire.

4. Un projet en lien avec ...

La Mission de l'école chrétienne :

Comme le rappelle le texte Mission de l'école chrétienne, dans une société qui paraît dominée par certaines formes d'utilitarisme, « *il est essentiel de préserver la maison commune, à savoir :*

- *développer des compétences multiples ;*
- *placer l'élève au centre de son projet ;*

- ouvrir pleinement l'élève à la totalité de l'expérience humaine.

Le recentrement de l'élève dans son apprentissage implique un déploiement du projet pédagogique sur cinq plans : cognitif, moral, esthétique, corporel et spirituel.

Il s'agira de permettre à l'élève, quel que soit son profil, de développer ses compétences et de donner du sens à son projet personnel. L'école veille à respecter les besoins propres à chaque élève, mais aussi à favoriser sa liberté, sa quête de sens, son autonomie et son aspiration à mener une vie épanouie en tant que citoyen du monde » (Mission de l'école chrétienne, 2021, pp. 3-4)

Le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire :

Dans le titre 4 du livre 1^{er} du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, le chapitre 1^{er} rappelle les missions prioritaires. Celles-ci sont reprises à l'article 1.4.1-1 :

« La Communauté française, les pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives remplissent simultanément et sans hiérarchie les missions prioritaires suivantes :

1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;

2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;

3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures ;

4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale »

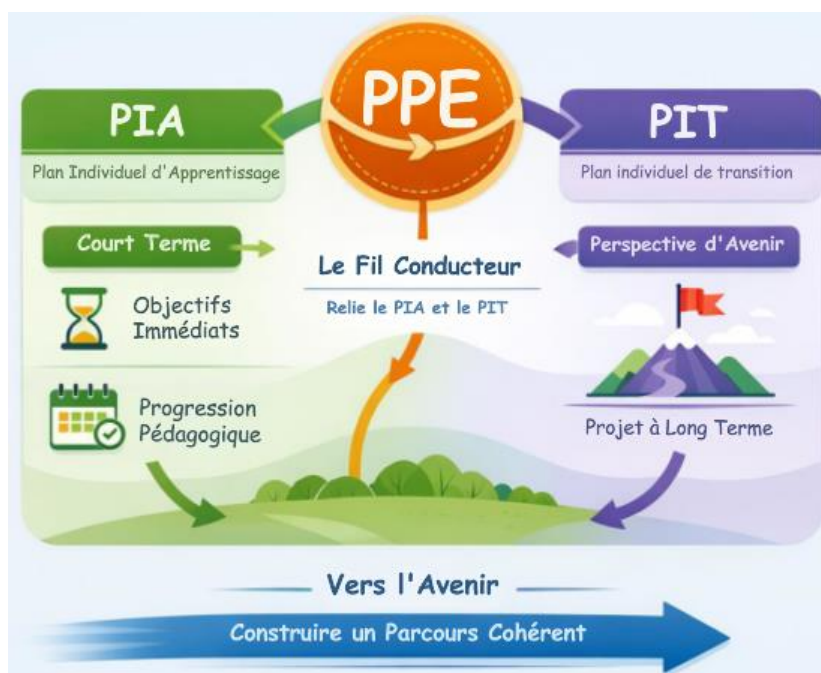
5. Notre projet précisément

« L'enseignement secondaire spécialisé de Forme 3 vise à donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle rendant possible leur intégration dans un milieu de vie et de travail ordinaire » (Article 46 § 3 du décret du 3 mars 2004)

Le décret insiste donc bien sur le fait de dire qu'il s'agit d'une **formation générale, sociale et professionnelle** comprenant différents volets qui doivent être tous abordés afin de préparer l'élève à s'intégrer dans un milieu de vie et de travail ordinaire.

Dès le départ de la prise en charge d'un élève dans l'enseignement secondaire spécialisé, la préoccupation de son devenir après l'école doit être considérée. C'est pourquoi l'identification et la reconnaissance des besoins spécifiques de chacun aux niveaux éducatif, pédagogique et paramédical, seront déterminantes dans l'élaboration du Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) ainsi que du Plan Individuel de Transition (P.I.T.). Le Projet personnel de l'élève (P.P.E.) est le fil conducteur du P.I.A et du P.I.T.

L'élève est considéré comme acteur de ses apprentissages et de son projet de vie. À ce titre, il est impliqué dans les choix qui jalonnent son parcours, en lien avec ses capacités, ses aspirations et son évolution.



5.1. Pour les élèves sourds ou malentendants (**type 7**), l'accompagnement pédagogique repose sur une accessibilité maximale de la communication et des apprentissages. Cela passe notamment par l'utilisation de supports visuels renforcés, d'outils de compensation adaptés (langue des signes), ainsi qu'une attention particulière portée à la compréhension des consignes et des contenus. L'environnement pédagogique est structuré de manière à limiter les obstacles à la communication et à favoriser la participation active de l'élève.

5.2. Pour les élèves présentant une déficience visuelle (**type 6**), l'équipe met en place des adaptations spécifiques visant à garantir l'accessibilité des supports et des situations d'apprentissage. Cela inclut notamment l'utilisation d'outils adaptés (agrandissements, supports numériques, logiciels spécifiques, braille le cas échéant), ainsi qu'un aménagement de l'espace et du matériel. Une attention particulière est portée au développement de l'autonomie, des repères spatiaux et des stratégies de compensation nécessaires à la formation générale et professionnelle.

5.3. Pour certains jeunes porteurs d'un trouble développemental sévère du langage (**TDL**), l'IRSA a mis en place une pédagogie adaptée aux troubles du langage inspirée du projet « Coalam » du fondamental. Un des principaux objectifs est d'instaurer et/ou d'augmenter la communication en permettant au jeune, de devenir un partenaire actif grâce à l'introduction de moyens appropriés (multimodalité psycholinguistique : codage visuel de la langue (sur base du Français Visualisé), supports visuels multiples...). Ces moyens multimodaux sont généralisés dans tous les lieux de vie de l'enfant, du jeune, et sont ciblés sur l'acquisition et la construction du langage, dans toutes ses dimensions.

5.4. Pour les jeunes porteurs d'un **TSA**, l'école offre un cadre sécurisant et structurant. L'accent est mis sur les habilités sociales, la confiance et l'estime de soi. Certains de ces jeunes, en fonction de leurs besoins, peuvent être pris en charge dans une classe SSAS temporairement (classe trait d'union), en visant un retour dans la classe d'origine ou l'émergence d'un projet nouveau personnel /professionnel épanouissant.

5.5. Le dispositif SSAS (Service de Soutien à l'Accrochage Scolaire), notamment à travers le projet « Second Souffle », constitue un levier complémentaire dans l'accompagnement de certains élèves rencontrant des difficultés importantes d'engagement scolaire. Il propose un encadrement temporaire, individualisé et structurant, visant à restaurer la confiance en soi, redonner du sens aux apprentissages et permettre, lorsque cela est possible, un retour progressif dans le groupe classe ou l'élaboration d'un nouveau projet personnel et professionnel.

5.6. En Forme 3, des dispositifs de **co-enseignement** permettent de soutenir une différenciation plus efficace et renforcer l'accompagnement pédagogique des élèves. Le co-enseignement consiste à travailler à deux ou plusieurs enseignants ensemble, au même moment et souvent dans le même espace, en partageant pleinement les responsabilités éducatives pour atteindre des objectifs spécifiques. Il peut se pratiquer entre enseignants d'une même discipline ou de manière interdisciplinaire, en associant deux matières.

Enfin, l'ensemble des pratiques pédagogiques s'inscrit dans une logique d'accessibilité universelle des apprentissages et de différenciation pédagogique. Cette approche vise à réduire les obstacles liés aux troubles sensoriels ou du langage, en adaptant les supports, les modalités d'enseignement et les environnements d'apprentissage, afin de répondre de manière ajustée à la diversité des besoins des élèves et de permettre à chacun de s'engager activement dans son parcours.

Dans cette perspective, nos priorités pédagogiques sont :

- L'accessibilité ;
- L'individualisation ;
- La professionnalisation ;
- L'inclusion.

6. Un projet en 3 phases

« La première phase

1° un temps d'observation, dans un ou plusieurs secteurs professionnels d'une durée maximale d'une année scolaire ;

2° une approche polyvalente dans un secteur professionnel d'une durée maximale d'une année scolaire sauf avis motivé du Conseil de Classe.

La deuxième phase

Elle vise une formation polyvalente dans un groupe professionnel d'une durée maximale de deux années scolaires sauf avis motivé du Conseil de Classe.

La troisième phase

Elle débouche sur une qualification professionnelle dans un métier du groupe professionnel suivi par l'élève durant la 2e phase. Sa durée variera en fonction de la spécificité du profil de certification visé, ou, à défaut, du profil de formation visé à l'article 47 du décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » (Article 54 du décret du 3 mars 2004).



Le projet personnel de l'élève est défini tout au long de son parcours scolaire :

- Lors de la **1ère phase**, une observation précise, développée dans la durée, prenant en compte les différentes dimensions de la personnalité de l'élève est menée par l'équipe, en collaboration avec les parents et d'autres intervenants éventuels. Ce travail permet de mettre en évidence les ressources de l'élève, ses difficultés, ses goûts, ses motivations, ... Celui-ci consiste donc dès la 1ère phase, à travailler le projet personnel de l'élève en lien direct avec le plan individuel de transition (PIT). Il permet d'aider l'élève à effectuer un choix de secteur à la fin du temps d'observation. Ensuite, au terme du temps d'approche polyvalente, l'élève effectuera un choix dans un groupe professionnel.
- En **2ème Phase**, il convient de trouver un équilibre entre les apprentissages professionnels, les compétences transversales (savoir, savoir être, savoir-

faire) et le projet personnel du jeune. C'est dans cette deuxième phase que va se dessiner le choix du métier.

- La **3ème Phase**, permet à l'élève d'entamer son **Parcours d'Enseignement Qualifiant** dans un métier – **PEQ**. Cette troisième phase sera ponctuée d'épreuves sommatives à valeur certificative évaluée par un jury de qualification. Celui-ci peut alors octroyer un Certificat de Qualification. Le Dossier d'apprentissage sera le fil rouge du parcours professionnalisant du jeune. Tout en conservant les outils tels que le **PIA-PIT** durant ces trois phases, des tâches diverses seront proposées à l'élève pour développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être visant l'acquisition et la mobilisation d'attitudes et d'aptitudes socio-professionnelles.

7. Synergie entre les apprentissages de la formation générale et sociale et de la formation professionnelle

« § 2. Les différentes phases comprennent des cours réservés à la formation générale et sociale d'une part et des cours réservés à la formation professionnelle d'autre part.

§ 3. A l'issue de la troisième phase, l'élève obtient un Certificat de Qualification dans un métier, pour autant qu'il maîtrise les acquis d'apprentissage repris dans un profil de certification » (article 54 du décret du 3 mars 2004)

La formation générale et sociale, ainsi que la formation professionnelle, visent à offrir à l'élève un bagage solide, essentiel pour son développement personnel et son intégration dans le monde du travail et la société en général. Ce parcours de formation, exigeant, propose deux facettes complémentaires et indispensables : la formation générale et sociale et la formation professionnelle.

Il ne s'agit pas simplement d'une complémentarité, mais d'une véritable synergie entre les apprentissages. D'une part, la formation générale et sociale, et d'autre part, les cours dédiés à la formation professionnelle, se renforcent mutuellement pour offrir une éducation complète et cohérente.

- **La formation générale et sociale** : pour exercer un métier aujourd'hui, il convient de maîtriser les attitudes et les gestes professionnels requis. Ces derniers s'acquièrent au travers de savoirs, d'aptitudes et de compétences qui incluent de plus en plus des connaissances générales, des aptitudes à communiquer oralement et par écrit, ainsi que des compétences dites sociales (le travail en équipe, la gestion du temps et du stress, ...). Les compétences développées et travaillées en formation générale et sociale sont importantes et sont au service de la formation professionnelle. Il s'agit de ressources sur lesquelles l'élève s'appuiera pour acquérir et renforcer ses compétences professionnelles.
- **La formation professionnelle** : Les apprentissages prévus pour la formation qualifiante permettront d'atteindre la maîtrise des acquis d'apprentissage fixés pour le métier auquel l'élève se prépare.

Une collaboration étroite entre les professeurs de la formation générale et les professeurs de la formation professionnelle apparaît comme un incontournable du

métier d'enseignants. Ainsi, tous les cours contribuent avec leurs caractéristiques propres au développement des trois domaines. Il est important de prendre en compte que la formation générale soutient et enrichit la formation qualifiante. Celle-ci permet d'installer, au travers d'activités, des ressources visant l'obtention du Certificat de Qualification.

Trois domaines : Savoir, savoir-faire et savoir être

- Le **domaine cognitif – Savoir** : Le domaine cognitif fait référence à l'ensemble des processus mentaux et intellectuels impliqués dans la connaissance, la pensée, la compréhension, et la mémoire. Il englobe les différentes fonctions du cerveau qui nous permettent de percevoir, d'apprendre, de se souvenir, de résoudre des problèmes, de prendre des décisions et de communiquer.
- Le **domaine psychomoteur – Savoir-faire** : Le domaine psychomoteur fait référence aux aspects de la performance physique qui sont liés aux fonctions psychologiques. Il englobe les compétences et les habiletés qui nécessitent une coordination entre les processus mentaux (psychologiques) et les mouvements corporels (moteurs). Les activités psychomotrices impliquent souvent la coordination œil-main, l'agilité, la dextérité, l'équilibre, la vitesse, la force et la précision.
- Le **domaine socio-affectif – Savoir être** : Le domaine socio-affectif fait référence aux aspects de l'apprentissage et du développement liés aux émotions, aux attitudes, aux valeurs, aux relations interpersonnelles et aux compétences sociales. Ce domaine englobe comment les individus comprennent et gèrent leurs propres émotions, interagissent avec les autres, développent des relations, et adoptent des comportements en société.

8. La notion de réussite en Forme 3

La réussite en Forme 3 s'inscrit dans une logique progressive et individualisée, centrée sur le développement des compétences de chaque élève en lien avec son projet personnel. Elle se construit tout au long des trois phases, en articulation avec les dispositifs d'évaluation et les outils tels que le PIA et le PIT.

- **1ère phase** : Une année d'observation, suivie par une approche polyvalente dans un secteur professionnel

Après un temps d'observation (d'une durée maximale d'un an), l'élève entre dans la deuxième partie de la première phase afin de choisir un secteur. En principe, la deuxième partie de la première phase dure une année. Pour accéder à la deuxième phase, l'élève doit avoir atteint les compétences déterminées par les programmes, qui sont surtout des compétences en lien avec les aptitudes personnelles et professionnelles (compétences transversales). L'entrée en deuxième phase a lieu, sur décision du Conseil de Classe, à n'importe quel moment de l'année. L'élève qui n'a pas atteint les compétences après un an peut être maintenu en première phase sur avis motivé du Conseil de Classe.

En 1ère phase, les compétences-seuils et les compétences transversales sont autant d'occasions de développer des tâches et des activités durant lesquelles l'accent sera mis sur l'évaluation diagnostique (dans la démarche PIA-PIT) et

formative. Elles permettront d'analyser le parcours du jeune. Cette analyse aboutira sur une évaluation sommative qui permettra au Conseil de Classe de décider du passage de la 1^{ère} à la 2^{ème} phase. Cette décision se basera sur l'acquisition des compétences seuils du secteur et sur le projet personnel de l'élève. Le Conseil de Classe tiendra compte du fait que les compétences seuils seront réactivées tout au long du parcours du jeune.

- **2^{ème} phase** : Formation polyvalente dans un groupe professionnel

L'élève qui accède à la deuxième phase reçoit une attestation de réussite de la première phase. Cette attestation est fondée sur l'acquisition des compétences personnelles et professionnelles de la première phase. La deuxième phase a, en principe, une durée de deux ans, sauf avis contraire du Conseil de Classe. Pour accéder à la troisième phase, l'élève doit avoir atteint les compétences déterminées par les programmes. L'élève qui ne remplit pas les conditions pour accéder à la troisième phase au terme de deux ans peut être maintenue en deuxième phase sur avis motivé du Conseil de Classe.

En 2^{ème} phase, les attendus développés au travers d'activités et de tâches du groupe métiers permettent à l'élève, toujours en lien avec la construction de son projet personnel, de s'orienter vers un métier de son choix. La réussite de cette 2^{ème} phase dépendra de l'acquisition des compétences seuils du groupe métiers. A nouveau, le Conseil de Classe tiendra compte du fait que les compétences seuils seront réactivées tout au long du parcours du jeune. Le Conseil de Classe peut octroyer le CEB à l'issue d'une phase 2 réussie.

Pour le passage de la 2^{ème} à la 3^{ème} phase, un stage de pratique accompagnée de deux semaines devra être effectué.

- **3^{ème} phase** : Qualification professionnelle dans un métier

En 3^{ème} phase, l'élève entre dans le parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ) dans lequel il obtiendra un Certificat de Qualification dans un métier, pour autant qu'il maîtrise les acquis d'apprentissage repris dans un profil de certification. Ce parcours sera ponctué d'épreuves validées au fur et à mesure par les membres du jury de qualification. Pour réussir la troisième phase l'élève doit avoir atteint les compétences fixées par les programmes. L'octroi du Certificat de Qualification (CQ) s'appuie sur la réussite sur la pluralité d'épreuves obligatoires qui jalonnent le parcours qualifiant de tout élève en troisième phase. Celui-ci vise à attester, au travers de situations concrètes, de la maîtrise des savoirs, aptitudes et compétences fixées par le programme. Le CQ est délivré à la suite d'une décision du jury de qualification. Celui-ci est constitué pour chaque métier. En 3^{ème} phase, un stage de pratique de huit semaines devra être effectué au cours des deux années.

Le CE2D (certificat d'enseignement secondaire du 2^e degré) peut être délivré dans l'enseignement de Forme 3, en fin de 3^e phase par le Conseil de Classe qui estime que l'élève a acquis les compétences nécessaires pour rejoindre un 3^e degré de l'enseignement professionnel ordinaire.

A l'IRSA, l'évaluation ne se limite pas à une mesure des acquis, mais constitue un outil au service des apprentissages. Elle est à la fois diagnostique, formative et certificative et permet d'ajuster les pratiques pédagogiques ainsi que le projet de l'élève.

9. Le travail d'une équipe pluridisciplinaire

Jusqu'à présent, nous avons présenté les activités de formation et d'éducation menées par les enseignants. Il est toutefois essentiel de souligner que, à l'IRSA, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire contribue activement au développement global des compétences de chaque élève.

Le travail pluridisciplinaire constitue un levier essentiel pour assurer la cohérence des apprentissages et répondre à la complexité des besoins des élèves.

Les professeurs, éducateurs, professionnels paramédicaux (logopèdes, ergothérapeutes, assistante(s) sociale(s), puéricultrice(s), etc.) travaillent ensemble pour aider chaque jeune à exploiter pleinement son potentiel. Leur objectif commun est de favoriser l'acquisition de compétences variées, tout en construisant une image de soi positive, indispensable à une intégration professionnelle.

Cette approche repose sur la prise en compte de la personne dans sa globalité, en veillant à son développement dans trois grands domaines (précédemment développés) :

- le **savoir** ;
- le **savoir-faire** ;
- le **savoir-être**.

Les éducateurs et les professionnels paramédicaux jouent un rôle clé dans cette dynamique. Leur travail s'appuie sur des méthodes créatives et professionnalisantes.

Enfin, la convergence des approches et la cohérence du travail en équipe constituent des garanties essentielles de l'efficacité et de la pertinence de l'accompagnement proposé à chaque jeune au sein de l'IRSA.

10. Un travail en partenariat

L'élève est le premier partenaire. Les outils précités tels que le PIA et le PIT, ainsi que le Dossier d'apprentissage, favorisent ce principe incontournable où l'élève est acteur de son projet en partenariat notamment avec les parents, l'équipe éducative, le CPMSS, les employeurs. Par ailleurs, il nous paraît essentiel d'associer les **parents ou référents légaux** dès le début du parcours pédagogique. En tant que premiers experts de leur enfant, leur implication est précieuse et indispensable. Leur collaboration est particulièrement importante au moment de l'inscription, qui constitue une étape clé, mais aussi tout au long de l'année, notamment lors de l'élaboration et du suivi des objectifs du P.I.A. (Projet Individualisé d'Apprentissage).

À l'IRSA, trois réunions de parents sont organisées chaque année scolaire afin de renforcer ce partenariat. En complément, l'équipe éducative maintient un contact régulier avec les parents ou les représentants légaux, qui sont pleinement reconnus comme acteurs à part entière du projet de l'élève.

Parmi nos partenaires professionnels les plus proches, le **CPMSS** (Centre Psycho-Médico-Social Spécialisé), le **Centre de Services (CDS)** et le **Centre pour Handicapés Sensoriels (CHS)** occupent une place centrale. Présents

régulièrement dans l'école et lors des Conseils de Classe, ils apportent leur accompagnement et leur expertise précieuse pour enrichir les réflexions de l'équipe éducative.

Le **CPMS** joue un rôle clé dans l'accompagnement scolaire et l'orientation des élèves. Il intervient notamment lors des moments de transition, comme l'orientation ou la réorientation, et assure un soutien individualisé pour préparer la sortie de l'école. Il agit également comme médiateur dans la relation avec les familles, favorisant un dialogue constructif entre l'école et les parents.

De son côté, le **Centre de Services** prend en charge les aspects extra-scolaires de la vie des jeunes en semi-internat ou internat. Il veille à la continuité de l'accompagnement en dehors du temps scolaire, en lien étroit avec l'équipe éducative. Il accompagne également les jeunes durant le temps scolaire en collaboration avec l'école.

11. Les stages en Forme 3

Les **stages** en Forme 3 sont des occasions d'immersion dans le monde professionnel ordinaire. Ils constituent parfois un tremplin vers le premier emploi.

Les stages sont **OBLIGATOIRES** pour l'ensemble des formations organisées en 2ème et en 3ème phase de l'enseignement de Forme 3

Il ne peut pas être délivré de Certificat de Qualification aux élèves qui n'ont pas effectué les stages prévus en 2ème phase et en 3ème phase, toutefois l'autorisation de présenter la ou les épreuves de qualification demeure un droit pour l'élève.

Le **carnet de stage** fait partie du dossier d'apprentissage. Il est obligatoire pour les stages de pratique accompagnée et pour les stages de pratique en responsabilité.

Il reprend au moins les éléments suivants :

- un exemplaire de la convention ;
- le type de stage ;
- les objectifs du stage ;
- le calendrier et les horaires ;
- les modalités d'évaluation ;
- ce qui est attendu de la part du milieu professionnel en matière de développement des aptitudes et compétences professionnelles.

Il accompagne l'élève aussi bien à l'école que sur le lieu de stage. Celui-ci y note les activités et les apprentissages réalisés et le milieu professionnel y note des éléments d'évaluation.

Les catégories de stages

Trois catégories de stages sont à distinguer :

- **Les stages d'observation et d'initiation**

Les stages d'observation et d'initiation font partie de la mise en projet de l'élève et s'inscrivent dans un processus large d'orientation. Ils ont pour objectif de permettre à l'élève de :

- découvrir un ou plusieurs métier(s) pour définir ou préciser un projet de formation ;
- s'initier à des activités professionnelles et/ou à la vie professionnelle ;
- cibler ses intérêts.

Ils sont organisés par les écoles dans le cadre de leur projet d'école.

Ces stages s'adressent aux élèves de la 1ère année de la 2ème phase.

- **Les stages de pratique accompagnée**

Les stages de pratique accompagnée ont pour objectif de permettre à l'élève de :

- découvrir le monde professionnel ;
- approfondir son projet de formation ;
- confirmer son choix professionnel ;
- mettre en œuvre les compétences qu'il a acquises à l'école en participant au processus de production.

Ce travail consiste en l'exécution de tâches de plus en plus complexes en fonction du programme d'études. Il s'effectue sous guidance rapprochée du milieu professionnel ; l'élève dispose d'une autonomie modérée.

Ces stages s'inscrivent dans le projet pédagogique des écoles. Ils font partie intégrante de la formation de l'élève ; ils interviennent dans le processus d'évaluation formative des élèves.

Ils sont obligatoires dès lors qu'ils sont organisés par l'école et que celui-ci en a inséré les règles dans son règlement des études.

Ces stages s'adressent aux élèves de la 2ème année de la 2ème phase.

- **Les stages de pratique en responsabilité**

Les stages de pratique en responsabilité ont pour objectif de permettre à l'élève d'acquérir et de perfectionner la maîtrise du métier complémentairement aux savoirs, compétences et aptitudes professionnels enseignés à l'école.

A cette fin, les élèves sont appelés à exécuter, en autonomie, des tâches de plus en plus complexes en fonction du programme d'études, sous la supervision du milieu professionnel.

Ces stages s'inscrivent dans le projet pédagogique des écoles. Ils font partie intégrante de la formation de l'élève ; ils interviennent dans le processus d'évaluation de l'élève.

Ils sont obligatoires dès lors qu'ils sont organisés par l'école et que celui-ci en a inséré les règles dans son règlement des études.

Ces stages s'adressent aux élèves de 1ère et de 2ème année de la 3ème phase.*

Le nombre de stages a été défini en fonction des prescrits légaux (min/max), l'IRSA décide de prendre la ligne de conduite détaillée dans le tableau ci-dessous en termes de nombre de semaines et de dates.		
Forme	Phases	I.R.S.A
Forme 3	P1 P2	/ P2/1 Observation : 2 semaines P2/2 Pratique accompagnée : 2 semaines
	P3	P3/1 4 semaines P3/2 4 semaines

L'objectif d'insertion en milieu professionnel implique un travail sur les codes spécifiques, la communication en contexte de travail et l'adaptation aux exigences du monde pratique. Les stages constituent à ce titre des moments privilégiés d'apprentissage en situation réelle.

12.L'après école...

À l'IRSA, nous avons à cœur de préparer chaque élève à sa vie future. C'est dans cette optique que nous avons mis en place le **Plan Individuel de Transition (P.I.T.)**, un outil qui vient compléter le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.). Dès l'entrée dans l'enseignement secondaire spécialisé, ce plan permet de réfléchir ensemble à l'avenir du jeune, bien au-delà de l'école.

Le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A) est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de Classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée

Le P.I.T. est un outil de travail collaboratif qui permet à chaque membre de l'équipe pédagogique de se concentrer sur le **projet personnel du jeune**. Il s'agit d'un document qui rassemble toutes les actions, stratégies et accompagnements mis en place avec le jeune et ses représentants légaux, dans le but de favoriser son insertion sociale et professionnelle.

Contrairement à un nouvel outil, le P.I.T. vient en complément du P.I.A. (Plan Individuel d'Apprentissage). Il s'inscrit dans la continuité de celui-ci, en mettant l'accent sur la préparation à la vie adulte : autonomie, orientation, insertion dans la société, etc.

Les activités proposées dans le cadre du P.I.T. sont concrètes et adaptées. Elles visent à développer l'autonomie, à renforcer la confiance en soi, à apprendre à se repérer dans la société et à se préparer aux responsabilités de la vie adulte.

Le P.I.T. fait partie intégrante du projet éducatif de l'IRSA. Il reflète notre engagement à accompagner chaque jeune dans son parcours, à son rythme, en tenant compte de ses forces, de ses besoins et de ses rêves

En résumé, à l'IRSA, le P.I.T. permet de :

- définir des objectifs concrets en lien avec l'avenir du jeune ;
- coordonner les actions de l'équipe éducative et des partenaires extérieurs;
- impliquer activement le jeune et sa famille dans la construction de son projet de vie.

Ce travail d'accompagnement se construit en collaboration étroite entre le jeune, sa famille, l'équipe éducative de l'IRSA et les partenaires extérieurs (AVIQ/Phare, services d'accompagnement, lieux de stage, ASBL, ...). Chacun apporte sa connaissance, son expertise et son soutien pour construire un projet cohérent et adapté aux besoins du jeune.

13. Conclusion

À l'IRSA, nous croyons profondément que chaque jeune mérite un accompagnement bienveillant, structuré et adapté à ses besoins. Notre projet pédagogique en Forme 3 repose sur une approche globale, où l'élève est au centre, entouré d'une équipe engagée, de sa famille et de partenaires de confiance.

Nous mettons tout en œuvre pour que chaque jeune puisse développer ses compétences, gagner en autonomie, et construire pas à pas un avenir qui lui ressemble.

L'IRSA, c'est bien plus qu'une école : c'est un lieu de vie, d'écoute et de projets, où chaque parcours est respecté et valorisé.

Nous, parents de,
avons pris connaissance du projet pédagogique de la Forme 3 et marquons notre accord.

Date :

Signature :